

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS PRESENTEES EN SEANCE**

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT-QUATRE JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-sept juillet, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents :

Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés :

Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à M. Laurence GODENIR
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN.
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.
M. Philippe CHAPPET a donné procuration à Mme Antonia CHARLES
Stéphane GAILLARD, absent.
M Hugo CHAVANNE, absent.

Secrétaire de Séance

Mme Christine CLAUDE

1. Présentation du rapport annuel de délégation du service public du camping municipal 2023.

A l'invitation de Mme Le Maire, l'entreprise SANDAYA – CAMPAIR12, délégataire du service public du camping municipal, représentée par MM. Mendes, St Exupéry et Grivet, présente en séance le rapport annuel de délégation pour l'année 2023

En début de la présentation, à 19h06, arrivée de M. DELEBECQUE, il prendra donc part au vote tout au long de la séance.

PRESENTATION DU GROUPE SANDAYA

Il est rappelé que le cœur de cible, du projet de développement commercial de Sandaya est la famille européenne ainsi que les vacanciers habitués du camping. Par ailleurs le groupe recherche un nouveau public qui découvre et apprécie le camping.

La commercialisation des séjours se fait en direct via le site internet et centrale de réservation, ce qui permet de maîtriser à 100% la commercialisation des séjours.

Avec l'investisseur principal INFRADIA, le développement du groupe s'est accéléré ces dernières années : 57 campings en nom propre, et quelques partenariats avec Holidays. Cette semaine, le groupe a fait l'acquisition de 4 campings en Italie.

Sur les 57 campings, il y en a 4 ou 5 en délégation de service public comme à Doussard.

Le développement d'une politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises) est au cœur des enjeux du groupe : optimisation des ressources, économies des fluides, énergies, empreinte carbone. La Politique RSE est aussi importante que le développement économique selon le Président du groupe, M. Georges. Le volet social est aussi important avec le souci du confort des salariés, bien loger son personnel, recruter dans de bonnes conditions.

Tous les campings du groupe sont classés et qualifiés CLE VERTE, classement qui ne s'achète pas et qui est suivi dans le temps.

La politique RSE conduit également à travailler avec les acteurs locaux notamment ASTER, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), les associations locales, ...

LA SAISON 2023

Ouverture de fin avril à fin septembre 2023, cela explique notamment l'augmentation du chiffre d'affaires (CA), cette augmentation a été renforcée par la livraison de 26 mobile homes installés sur emplacements nus. L'année 2023 a été bonne année avec une augmentation de + 26% du CA qui s'accompagne d'un dépassement du budget de 3%, notamment avec de belles performances sur les ailes de saison, clientèle de parapentistes. De gros efforts de végétalisation du camping en lien avec l'installation des mobiles homes, mais également pour harmoniser le contexte paysager sur l'ensemble du camping. Cette végétalisation est faite dans le respect de la flore locale notamment à proximité de la réserve naturelle. Le travail a été réalisé en collaboration avec les serres Romano de Doussard sur la base d'un cahier des charges élaboré avec le concours d'ASTER.

Les dépenses de 400K€ ont été principalement dédiées à l'aménagement des VRD, et hors mobile home qui sont financés en leasing.

En 2023, on constate une forte augmentation du public étranger + 52%. La satisfaction de la clientèle s'est accrue, notamment du fait des efforts d'aménagements paysagers. Les retours satisfactions sont analysés tous les lundis avec les directeurs pour adapter et poursuivre les actions tout au long de la saison.

Malgré le nombre de campings détenus par le groupe, sa gestion reste de proximité, la direction est proche de chacun de ses campings.

A l'issue de la présentation Mme Le Maire invite le conseil à prendre acte du Rapport Annuel de Délégation 2023. **Le conseil prend acte de la présentation.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2024.

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis

En l'absence de remarques, Mme Le maire invite le Conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

3. Tarifs des services périscolaires

Chaque année scolaire, le Conseil Municipal réévalue les tarifs des services municipaux périscolaires afin de mettre en lien les charges supportées par la Commune pour la mise en place du service auprès des familles et la tarification des services de cantine et de garderie périscolaire.

- **Service de restauration scolaire.**

Ce service facultatif proposé aux familles permet d'accueillir les élèves pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Ils sont, pendant ce temps, surveillés dans la cour et accompagnés dans la prise de leur déjeuner à la cantine. Depuis le 1er septembre 2022, la Commune pratique une tarification en fonction du quotient familial (méthode de calcul CAF) ce qui permet aux familles les plus défavorisées de bénéficier de repas à moins d'un euro, le reste à charge étant supporté par l'Etat.

La production des repas est confiée au restaurant central de Faverges-Seythenex dans le cadre d'une convention de partenariat garantissant le suivi et la qualité des repas servis conformément à la réglementation applicable en matière de restauration scolaire. Les repas sont livrés en liaison chaude et leur service est assuré par le personnel communal.

CANTINE 2023

RECETTES		DEPENSES	
Participation des familles	138 048,52 €	Frais de structure	34 080,35 €
Remboursement Frais personnel	- €	Prestation de cuisine centrale	149 067,68 €
Participation de la Commune	227 330,43 €	Charge de personnel	182 230,92 €
TOTAL RECETTES	365 378,95 €	TOTAL DEPENSES	365 378,95 €
Repartition en pourcentage			
RECETTES		DEPENSES	
Participation des familles	38%	Frais de structure	9%
Remboursement Frais personnel	0%	Prestation de cuisine centrale	41%
Participation de la Commune	62%	Charge de personnel	50%
Total des recettes	100%	Total des dépenses	100%

Coût d'un repas 2023

Nombre de repas servis	34459
Cout de product°+ service	365 378,95 €
Coût du repas servis	10,60 €
<i>Pour rappel prix du repas acheté en cuisine centrale 4,02 au premier semestre et 4,22€ au second semestre</i>	
Repartition en moyenne pour un repas	
Part de la famille	4,01 €
Part de la commune	6,60 €

Si on souhaite rétablir la répartition des efforts entre la Commune et les usagers, il convient d'augmenter le tarif de +6%.

Evolution des coûts de gestion du service

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
%RESTE A CHARGE	60%	58%	62%	64%	69%	60%	58%	62%
Nombre de repas	38 301	38 265	36 000	34 973	24 401	27 709	31 512	34 459
Cout du repas servis	8,48 €	8,52 €	9,73 €	11,16 €	13,02 €	11,23 €	10,15 €	10,60 €
Redevance	3,37 €	3,57 €	3,73 €	4,04 €	4,00 €	4,44 €	4,24 €	4,01 €

En vue de la fixation des tarifs, trois scénarii ont été évoqués en commission Petite Enfance -Enfance - Jeunesse du 15 juillet 2024 :

- Le premier scénario porte sur une augmentation des charges de cantine fondée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice pris en compte pour la revalorisation annuelle du contrat de prestation de service pour la production des repas) soit +3.1%
- Le deuxième scénario porte sur une augmentation fondée sur l'évolution annuelle de l'indice des prix de la restauration scolaire tel que définit par l'INSEE soit + 2.9%
- Le troisième scénario vise à prendre en compte l'augmentation des charges liées au service telle que décrite au travers de l'IPC (scenarion 1) et équilibrer l'effort financier de la Commune par rapport à celui des usagers, 60% pour la collectivité et 40% pour les familles.

	TARIF 2023	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
QF1 (0 à 620)	0,94 €	0,97 €	0,97 €	0,97 €
QF2 (621 à 800)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
QF3 (801 à 950)	4,17 €	4,30 €	4,29 €	4,56 €
QF4 (951 à 1500)	4,54 €	4,68 €	4,68 €	4,96 €
QF5 (1501 à 2000)	4,95 €	5,10 €	5,10 €	5,41 €
QF6 (+ DE 2001)	5,32 €	5,48 €	5,48 €	5,81 €
SANS QF	5,32 €	5,48 €	5,48 €	5,81 €
REPAS ADULTE	8,57 €	8,84 €	8,83 €	9,37 €
REPAS ADULTE EXTERIEUR	11,67 €	12,03 €	12,02 €	12,75 €
ACCUEIL SANS REPAS : application du tarif social divisé par 2.				

La commission Petite enfance – Enfance-Jeunesse, du 15 juillet 2024 a émis un avis favorable pour la mise en œuvre du scenarion 3. Cet avis transmis à la commission Finances et Administration Générale du 16 juillet 2024 a été confirmé par celle-ci.

Il est donc proposé de fixer les tarifs de la restauration collective à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

TARIFS 2024/2025	
QF1 (0 à 620)	0,97 €
QF2 (621 à 800)	1,00 €
QF3 (801 à 950)	4,56 €
QF4 (951 à 1500)	4,96 €
QF5 (1501 à 2000)	5,41 €
QF6 (+ DE 2001)	5,81 €
SANS QF	5,81 €
REPAS ADULTE	9,37 €
REPAS ADULTE EXTERIEUR	12,75 €

Revalorisation minorée pour respecter les critères de prise en charge de l'Etat

ACCUEIL SANS REPAS: application du tarif social divisé par 2.

Anne Gabrielle MATHIEU indique que la commission Petite enfance / Enfance-Jeunesse a bien travaillé et remercie la commission Finances et Administration Générale d'avoir confirmé son avis. Elle précise que l'an prochain, elle travaillera sur les tranches de QF notamment entre 2 et 3 car l'écart de prix est parfois lourd à porter par les familles.

- **Garderie périscolaire**

Il s'agit d'un service mis à disposition des familles pour accueillir leurs enfants avant l'école entre 7h et 8h20 et après l'école de 16h30 à 18h45 avec service d'un goûter.

	2020	2021	2022	2023
DEPENSES				
011 - Charges à caractère général	3 244,67 €	3 393,77 €	2 576,45 €	5 513,63 €
012 - Charges de personnel	68 774,48 €	104 847,61 €	118 899,18 €	101 102,75 €
66 - Charges financières	94,18 €	138,71 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	72 353,91 €	108 380,09 €	121 475,63 €	106 616,38 €
RECETTES				
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 849,23 €	33 506,97 €	39 292,52 €	39 690,97 €
PARTICIPATION COMMUNALE	49 504,68 €	74 873,12 €	82 183,11 €	66 925,41 €
TOTAL DES RECETTES	72 353,91 €	108 380,09 €	121 475,63 €	106 616,38 €
Taux d'effort communal	68%	69%	68%	63%

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service périscolaire a expérimenté la mise en place de « goûters » durables, l'objectif étant de proposer des goûters équilibrés, sains et de production locale.

A l'issue de ce premier semestre, 6 400 goûters ont été servis, pour une dépense globale de 3 780€ soit un goûter unitaire à 0.59€. Avant le projet, la Commune consacrait 0.15€ par goûter servi. La Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, réunie le 15 juillet 2024, a proposé de partager la charge supplémentaire des goûters entre la collectivité et les familles : $0,59€ - 0,15€ = 0,44/2 = 0,22€$ imputable à la première demi-heure de garderie.

Les commissions Petite-enfance – Enfance- Jeunesse, du 15 juillet et la commission Finances et Administration générale du 16 juillet 2024 ont émis un avis favorable sur l'augmentation des tarifs présentée en scénario 3.

Scénario - 1 Augmentation du prix de la 1^{ère} demi-heure : 0,22€ (H1) sans autre augmentation

Scénario 2 : Augmentation du tarif existant sur IPC +3,1% (H2)

Scénario 3 - Cumul prise en compte du prix goûter et augmentation du coût du service (H3)

2024/205 H1		2024/02025 H2		2024/2025 H3	
1° 1/2 heure	1/2 heure suivantes	1° 1/2 heure	1/2 heure suivantes	1° 1/2 heure	1/2 heure suivantes
1,72 €	1,50 €	1,55 €	1,55 €	1,77 €	1,55 €
14,67%	0,00%	3,10%	3,10%	17,77%	3,10%

Mme Le Maire rappelle que la facturation se fait à la minute pour chaque enfant.

Anne Gabrielle Mathieu rappelle qu'il y a eu un point presse sur le goûter durable, les retours sont unanimes, les enfants sont ravis et la qualité justifie cette petite augmentation.

Mme Le Maire invite le conseil municipal à procéder au vote : Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

4. Règlement de fonctionnement de la crèche – Mise à jour

La commission Petite-enfance – Enfance-Jeunesse, réunie le 15 juillet 2024, a travaillé à la mise à jour du règlement de fonctionnement de la crèche municipale, visant à adapter le règlement aux modes de fonctionnement applicables à la rentrée ainsi que la prise en compte de nouveaux dispositifs prescrits par la Caisse d'Allocation Familiales.

Le projet de règlement mis à jour a reçu un avis favorable de la commission Petite Enfance, enfance et Jeunesse du 15 juillet 2024.

Anne-Gabrielle Mathieu apporte des précisions sur les modifications, notamment la présentation de la politique petite enfance, et quelques dispositions réglementaires en lien avec une mise en conformité demandée par la CAF notamment sur l'inclusion des enfants.

Pierre Demaison souhaite savoir pourquoi la crèche municipale ferme 4 semaines pendant l'été car il est régulièrement interrogé sur ce point.

Mme Le maire lui indique que ce n'est pas possible d'élargir les temps d'ouverture sans envisager une augmentation des moyens mis en œuvre, notamment en personnel. Par ailleurs, le territoire dispose de plusieurs modes de garde qui permettent de répondre aux différentes demandes des familles ce qui ne justifie donc pas de revoir ce mode de fonctionnement.

Mme Le Maire invite les élus à voter : **Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.**

5. Tarifs de location des salles municipales

La commune dispose de salle d'activité et de locaux qu'elle propose de mettre à disposition des usagers.

	Maison des associations 2023	Ciné-théâtre 2023	Salle Polyvalente 2018
Dépenses	25 151€	25 883€	102 320€
Recettes	5 245€	1 857€	35 613€
Bilan	-19 906€	-24 026€	-66 707€

Les tarifs de location sont réévalués chaque année afin de tenir compte des charges supportées par la Commune pour mettre à disposition ses locaux. La commission Animation et Vie associative, réunie le 11 juillet 2024, a proposé que les tarifs soient augmentés sur la base de l'Indice des Revenus Locatifs (IRL) établi par l'INSEE, soit +3.49%. La Commission Finances et Administration Générale, saisie de cet avis le 16 juillet 2024, a quant à elle privilégié une augmentation de 7% des tarifs des salles pour rattraper l'augmentation qui n'avait pas été appliquée en 2023, considérant que l'IRL plafonné à 3.5% par le gouvernement ne reflétait pas la réalité des charges locatives.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} septembre 2024, impacté d'une augmentation de +7%

En l'absence d'intervention, Mme Le Maire invite au vote : Approbation à l'unanimité, 25 voix pour.

6. Convention de mise à disposition gratuite des salles municipales aux associations de Doussard

L'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (cg3p) prévoit que l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Considérant que la mise à disposition de salles municipales est un moyen mis à la disposition du monde associatif participant à la qualité de vie du territoire en diversifiant les offres d'animation et d'activité, la commission Animation et Vie associative, réunie le 11 juillet 2024, propose de poursuivre le dispositif de mise à disposition gratuite des salles et locaux municipaux aux associations qui participent à l'animation du territoire. Elle réaffirme également, qu'en contrepartie de ces mises à disposition à titre gratuit, les associations bénéficiaires devront s'engager à participer à l'organisation d'animations locales telles que décrites dans l'annexe de la convention.

La convention type de mise à disposition gratuite de salles et/ou locaux présentée en annexe 5 a reçu l'avis favorable de la commission Animation et Vie associative du 11 juillet 2024, ainsi que l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 16 juillet 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention type de mise à disposition à titre gratuit des salles municipales aux associations locales,
- De fixer le montant de valorisation des mises à disposition comme suit :
 - 6€/m²/mois pour les locaux et espaces de stockages
 - 12€/h pour les salles d'activités et/ou de réunion.
- D'autoriser Mme Le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations locales quand les conditions fixées par la présente délibération sont réunies.

En l'absence d'intervention, le conseil municipal procède au vote : Approbation unanimité 25 voix pour.

7. Budget annexe Forêts 2024 – Décision modificative n°1

Lors du contrôle de légalité budgétaire du budget annexe Forêts 2024, les services de l'Etat ont constaté que bien que le budget annexe fût équilibré en fonctionnement et en investissement, celui-ci ne répondait pas à la troisième condition posée par l'article LL1612-4 du cgct (Code Général des Collectivités Territoriales) en ce qu'il prévoit :

« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

Or le solde des opérations financières du budget annexe est déficitaire à hauteur de – 2 835€. Il convient donc de répondre à cette exigence réglementaire par une décision modificative présentée en annexe 6, comme suit :

- **Section de fonctionnement en équilibre**

Recettes supplémentaires en coupe de bois	+ 2 835€ - Cpte 7022
Affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement	- 2 835€ - Cpte 023
- **Section d'investissement en suréquilibre**

Recettes supplémentaires – virement reçu de la section de fonctionnement	+ 2 835€ - Cpte 021
Pas de dépenses supplémentaires	0€

Mme Le Maire invite les élus à procéder au vote : Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

8. GER 2024 (Gros Entretien et Réparation) – Plan de partenariat financier avec le SYANE.

La Commune, dans sa démarche de réduction des pollutions lumineuses, a souhaité mettre en place un dispositif de réduction de l'intensité des éclairages publics situés sur le RD 1508 sans pour autant les éteindre comme sur le reste du territoire communal. Ce projet a été inscrit au budget primitif de la Commune pour l'année 2024 sur proposition de la commission des travaux et avis favorable de la commission Finances et Administration générale.

Pour atteindre cet objectif, il convient de réaliser des travaux sur le réseau existant. LE SYANE partenaire de la Commune en ce domaine a proposé de soutenir cette opération au travers du dispositif GER 2024 (Gros Entretien et Réparation), proposition qui a reçu l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale du 16 juillet 2024

Afin d'engager les travaux et permettre leur réalisation de la fin de l'année, il convient d'approuver le plan de partenariat financier avec le SYANE, tel que présenté en annexe 7 de la présente note.

Richard FROSSARD indique que la Commission travaux sera interrogée sur l'intensité lumineuse des nouveaux candélabres car cela est réglé lors de la production en usine. Le début des travaux est prévu en décembre 2024-janvier 2025.

Pierre DEMAISON demande pourquoi le programme ne prévoit de déployer le dispositif au-delà de la Nublière. Richard FROSSARD lui précise que le périmètre des travaux est contraint par l'enveloppe prévu au budget 2024 mais, il lui assure que l'extension du dispositif sera proposée au BP 2025, car il y a plusieurs lieux dangereux au-delà de la Nublière.

Nicolas BALMONT confirme que les travaux prévus sont conformes à l'enveloppe budgétaire votée et que rien n'empêche de prévoir une extension en 2025.

A l'issue des échanges, Mme Le Maire fait procéder au vote : Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

9. SILA : régularisation d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau usée sur une propriété communale située à la Glière.

La Commune a été saisie par le SILA d'une demande de régularisation de servitude existante sur une propriété communale située au lieu-dit la Glière, cadastrée section 0C n°1105 de 1 105m². Il s'agit d'une servitude de tréfond au bénéfice du SILA pour permettre les nécessaires interventions d'entretien et de réparation de la canalisation d'eaux usées en place sous la parcelle.



Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'acte administratif, tel que présenté en séance en vue de la régularisation de cette servitude et d'autoriser le Maire à le signer.

Approbation à l'unanimité 25 voix pour.

10. Décisions du Maire.

2024-014	16/07/2024	Convention ORANGE - Mise en œuvre de la couverture radio par un Moyen Mobile du 01 juillet au 30 septembre 2024
----------	------------	---

11. Questions diverses

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il n'y aura pas de Conseil Municipal en août.

Dates à retenir d'ici à la rentrée :

- La vogue de Marceau le 14/08/24 au soir
- Vente de pizzas au profit de la Clique au four de Marceau le 31/08
- Inauguration du panneau lumineux et de l'application Intramuros, à l'occasion du Forum des associations, le samedi 07 septembre avec pour la seconde année la bourse aux équipements de sport.
- Fête du patrimoine à Verthier le 21 septembre.

Bulletin municipal, les articles sont à remettre au comité de rédaction avant la première semaine d'octobre 2024, un mail de confirmation va être adressé aux rédacteurs.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal d'une problématique survenu dans le suivi du **contrat de délégation de service public du camping municipal**. Elle a été saisie par plusieurs titulaires de contrats de longue durée d'emplacement dans le camping qui permettent à leur détenteur d'y installer des chalets. Ces contrats prévus par délibération en 1997, au titre de mesures provisoires, face aux difficultés financières du concessionnaire de l'époque. Ces contrats, autorisés à titre provisoire ne pouvaient excéder une durée de 18 ans et relevaient de la seule gestion du concessionnaire. Lors des différents renouvellements des contrats de DSP, ces dispositions transitoires n'ont jamais été reprises dans les contrats et malgré tous ces contrats ont été renouvelés par les concessionnaires qui se sont succédé sans accord ni surveillance de la part de la Commune.

Aujourd'hui, la présence des chalets sur les emplacements pose plusieurs problématiques notamment de sécurité dans l'enceinte du camping, qui ont conduit le concessionnaire actuel à clarifier les règles de mise en œuvre des contrats existants. De leur côté, certains titulaires de ces contrats sollicitent l'appui de la Commune dénonçant selon eux une attitude agressive et irrégulière de la part du concessionnaire. Ce dossier pose des questions de droit et responsabilité complexes. La Commune a donc sollicité l'appui juridique d'un avocat spécialisé afin de clarifier la consistance de ces contrats et leurs effets juridiques.

Isabelle DAGAND, Présidente de l'association de Verthier précise que lors de la fête du patrimoine à Verthier, le 21 septembre prochain, les porteurs du projet des vignes de Vascoz, seront présents pour présenter leur démarche à la population. Elle indique également qu'il s'agira pour sa part de sa dernière fête du patrimoine en tant que présidente de l'association et partage son inquiétude quant à la difficulté qu'a l'association à mobiliser de nouveaux bénévoles pour prendre la relève.

Richard Frossard informe le conseil municipal du retard pris dans l'installation des sanitaires autonomes à la plage. Il précise que les urinoirs fonctionnent déjà et que le reste devrait suivre. Les Pont d'Apports Volontaires définitifs et floqués sont en place, il attend, à ce sujet, les retours et avis des membres du conseil.

David Herrero informe qu'il a été témoin de **vol d'effets personnels sur la plage**. A ce titre, il souhaite que soit réfléchi l'installation de casiers à clé ou à code comme à la piscine qui permettrait de sécuriser les affaires pendant la baignade.

Yoann Coursel confirme qu'il y a eu des vols d'effets personnels mais aussi de moteurs sur des bateaux amarrés à Glière, il souhaite également que la réflexion porte sur la sécurisation du site à l'avenir peut être avec des caméras.

Mme Le Maire informe les élus **des incivilités constatés** ce matin (24/07/2024) à la plage interco et autour de la maison des associations et du cinéma : détritus, dégradations... Elle rappelle que l'on peut compter sur un travail collaboratif entre la police municipale et la Gendarmerie renforcée l'été par le « pool lac ». De même hier soir, des groupes de personnes de Faverges ont fait des dégradations et altercations sur la plage municipale.

Isabelle DAGAND souhaite indiquer au conseil municipal que **la démarche de mise à jour de l'adressage** pose de petits soucis pour les copropriétés, car les changements de dénomination au sein des copropriétés doivent faire l'objet d'une décision syndicale, ce qui est un peu lourd.

Cécile CHAMPION tient à préciser que la démarche d'adressage se passe plutôt bien. Lors de ses passages pour la distribution des courriers dans les quartiers, elle reçoit plutôt un bon accueil et les gens sont contents de la démarche. Elle conclut en précisant que le retour est plutôt positif dans l'ensemble.

Mme Le Maire en profite pour la remercier de son investissement pour déployer la communication dans cette démarche.

Antonia Charles souhaite intervenir à ce sujet et regrette qu'il y ait eu un groupe de travail adressage et que l'opposition n'y ait pas été associée. Mme Le Maire indique qu'il n'y a pas de groupe de travail adressage, qu'il s'agit d'une démarche lancée lors du précédent mandat, et que la mission a été confiée à la Poste suite à une consultation. Elle indique que ce projet est piloté par le Directeur des Services Techniques avec les services postaux en vue d'un diagnostic des dysfonctionnements et la prescription de solutions de clarification de l'adressage. Dans cette démarche, il y a une action de déploiement de courriers sur toutes les rues concernées par un changement d'adresse. Cécile a été associée à ce travail fastidieux car elle a accepté de faire la distribution des courriers aux habitants. Richard Frossard confirme que le travail a été mené entre les services et le prestataire et que cela a été matériellement très complexe et ne pouvait être collectif. La phase d'information étant lancée, des réunions d'information sont programmées à la rentrée pour rencontrer et échanger avec les habitants.

Pierre Demaison regrette que l'on dise travailler ensemble et que l'opposition n'ait pas été intégrée.

Nadine Jacq indique que les élus du groupe majoritaire n'ont pas été associés non plus à ce travail.

Antonia Charles regrette également la situation.

Mme Le Maire lui indique en prendre note pour la suite et qu'il s'agit d'un malentendu certainement lié au manque d'explicitation de la démarche qui ne prévoit pas de travail collaboratif avant l'information au public.

Anne-Gabrielle Mathieu tient à préciser que les réunions de travail qui ont eu lieu se sont déroulés entre l'adjoint aux travaux, le Directeur des Services Techniques et le groupe la Poste.

Antonia Charles demande ensuite à quoi serviront les réunions publiques de la rentrée. Mme Le Maire lui répond que cela permettra d'informer les habitants qui n'auraient pas suivi le début de la démarche et accompagner les habitants dans les démarches liées au changement d'adresse.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelle prise de parole, Mme Le Maire clôt la séance à 20h35.

Le Secrétaire de séance,
Mme Christine CLAUDE



Le Maire
Mme Marielle JUILIEN



